L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 7 FEVRIER.

Suite de la Première Page.

Bureau de l'Education Publique.

Les membres de ce Bureau ont tenu hier soir leur séance régulière mensuelle; M. J. K. Gutheim occupant le fauteuil en l'absence de l'honorable T. G. Sommes.

M. Ferguson en répondant à l'appel nominal se lève et demande l'autorisation de retirer sa lettre de démission qu'il a adressée au Bureau le mois dernier. M. Ferguson dit que c'est afin de se rendre au désir que lui ont exprimé les résidents de son district, qu'il agit ainsi.

Le président informe M. Ferguson que sa lettre de démission a été lue à la dernière séance, mais qu'aucune action n'a été prise à son égard.

Les comités dits *visiting committees* chargés de la surveillance des écoles dans les divers districts, font leurs rapports qui ne contiennent rien d'important à signaler.

Le comité des professeurs présente un rapport relatif aux nominations et aux promotions de certains professeurs en remplacement des démissionnaires.

Aucun des autres comités permanents n'a de rapport à soumettre à l'assemblée.

Un communiqué de Mme Wilkinson postulant une place de professeur est lu et enliassé sujet à la considération ultérieure du Bureau.

Des questions d'importance secondaire sont traitées et le Bureau, après être resté quelques minutes en séance, s'ajourne au mois prochain.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de mercredi, 6 février 1878.

La séance commence à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt-neuf membres répondent à l'appel.

Mr. Grover, au nom du comité des corporations et des affaires de paroisses, recommande l'adoption, avec amendements, du bill No 15 du Sénat, incorporant la ville de Providence; l'envoi, au comité judiciaire, du bill No 99 du Sénat relatif au privilège (accordé à MM. Max Schonberg et Murrel) d'établir un bac sur le Bayou Lafourche, à Donaldsonville; l'adoption, avec amendements, du bill No 48 du Sénat, qui incorpore le Plaquemines Canal Company; du bill No 28 de la Chambre, qui attache une partie de la paroisse Catahoula à la paroisse Franklin.

M. Robertson, chairman du comité de finances, présente un rapport qui conclut au rejet du bill No 17 de la Chambre, qui transfert, du "general fund" à "l'interest fund", la somme de cinq mille piastres, dépensée par le bureau de liquidation.

Mr George, au nom du comité de la bibliothèque, fait l'éloge de la manière dont celle-ci est tenue et de la fidélité de la personne qui en a charge. Les cinq cents piastres allouées par la dernière législature ont été dépensées avec beaucoup de discernement. La prochaine allocation devrait être de six cents piastres, dont deux cents pour relier des ouvrages de prix.

Les bills suivants sont présentés ou annoncés:

Par Mr Boatner—Un bill autorisant les percepteurs de taxes à vendre, pardevant notaires, les terres qu'ils auront saisies.—Envoyé au comité judiciaire.

Par Mr Robertson—Un bill—No 107—amendant la clause 6 de la loi 140 de 1871 relative aux ingénieurs de l'Etat, confiant aux juris de police la construction et la réparation des levées, etc.—Au comité judiciaire.

Par Mr Kelly—Un bill—No 109—modifiant les clauses 2668 et 2669 des Revised Statutes de 1870. La première est amendée de façon à prohiber l'emploi du mot "compagnie" quand il y a une personne seulement dans une maison de commerce; la seconde prescrit la pénalité.—Au comité judiciaire.

Par Mr Boatner—Un bill—No 100—amendant les clauses 3, 4 et 5 de la loi 44 de la session de 1877, relative aux juris dans toutes les paroisses de l'Etat, excepté la paroisse d'Orléans.—Au comité judiciaire.

Par le même sénateur—Un bill—No 111—au sujet des frais encourus dans les causes criminelles, dans l'Etat, et pourvoyant au paiement de ces frais.—Au comité judiciaire.

Par Mr Gla—Un bill incorporant les "United Sons of Right, of Louisiana."

Par Mr White—Un bill—No 113—relatif au New Orleans Stock Exchange, le constituant en corps politique, lui accordant certains privilèges et franchises.—Au comité des corporations et des affaires de paroisses.

Par Mr Stamps—Un bill—No 114—allouant une certaine somme que réclame Mr John Jordan, ci-devant percepteur de taxes du septième district de la Nouvelle-Orléans.—Au comité de finances.

Par Mr Texada—Un bill—No 115—amendant la clause 2 de la loi 20 de 1877 relative à la promulgation des lois lorsque le gouverneur ne les a pas signées dans le délai fixé par l'article 66 de la Constitution.—A l'enrollment committee.

Mr Grover présente, au nom du comité des corporations et des affaires de paroisses, un rapport qui recommande le rejet de la loi 33 du Sénat, autorisant la ville de la Nouvelle Orléans à acheter une usine à gaz.

Le bill No 96 du Sénat abolissant les instructions préliminaires dans les causes criminelles, excepté à la Nouvelle-Orléans, est adopté.

Le rapport du Bureau de Santé, transmis par le gouverneur, est envoyé au comité de santé et de la quarantaine.

Sur la proposition de Mr Goode, le bill qui transfert les sièges du gouvernement, de la Nlle Orléans à Bâton Rouge, et alloue dix mille piastres pour le transport des archives, des livres, etc., est mis à l'ordre du jour de lundi prochain, à deux heures.

Est renvoyé indéfiniment, le bill No 17 de la Chambre transférant, du "general fund" à "l'interest fund," la somme de cinq mille piastres qu'a dépensée le bureau de liquidation, en 1877.

Le gouverneur fait annoncer qu'il a signé le bill de la Chambre modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Pacifique;

Qu'il n'a pas signé le bill No 26 du Sénat modifiant la loi 34 de 1870, parce que le corps du bill ne correspond pas au titre. Ce bill a été présenté par Mr Robertson; il indique les *wards* de jury de police de St. Landry, autorise le prélèvement annuel d'une taxe de quatorze *mills* et demi pour faire face aux dépenses de la paroisse, et défend au jury d'excéder l'impôt, à moins qu'il n'ait obtenu le consentement des citoyens.—Mr Robertson, dit qu'il a rectifié les erreurs signalées par le gouverneur et présente le bill de nouveau.

L'ordre du jour appelle le rapport d'une majorité du comité qui se prononce contre l'allocation de $18,076 65 que réclame Nouvelle Orléans pour les frais qu'a entraînés le maintien d'une police extraordinaire, à l'époque où Mr Packard essayait de s'emparer du gouvernement.

Mr Garland, chairman, demande le renvoi indéfini.

Mr Kelly présente, comme substitut, un bill par lequel la minorité des membres accorde la somme.

Mr Ellis, qui remplace Mr Wiltz au fauteuil, décide que la minorité d'un comité a le droit de faire connaître son opinion, mais n'a pas celui de présenter un rapport.

Mr George propose un amendement qui fixe le montant à $25,500.

MM. Garland et Goode combattent l'allocation.

MM. White, Zacharie et Grover la soutiennent au nom de la justice. M. Zacharie demande aux sénateurs des paroisses de ne pas raviver les anciennes animosités des campagnes contre la ville.

M. Burch annonce qu'il appuiera le bill parce que la législature conservatrice a voté de l'argent à la police Packard et parce qu'un service en vaut un autre.

M. Ogden préconise avec éloquence l'adoption du bill. La création de la police extraordinaire est, dit-il, l'acte de l'Etat et non celui de la ville.

Le Sénat, par un vote de 21 contre 10, refuse de suspendre les règlements et ne passe pas à la troisième lecture. La discussion recommencera demain, jeudi.

Après une courte séance à huis clos, les portes sont rouvertes.

Une pétition de Mme Harriet Newell, veuve d'un ancien juge de la paroisse St-Tammany, est présentée par Mr Richardson, qui en demande et obtient l'envoi au comité des réclamations.

Le bill No. 88 du Sénat, qui fortifie les compagnies d'assurance et leur défend de déclarer un dividende quelconque avant que leur actif égale leur capital, est soumis de nouveau au comité de finances, avec prière de présenter un rapport lundi prochain.

Une résolution de Mr Ogden ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de se transporter à Baton Rouge et d'informer, immédiatement, la Législature, à combien s'élèveraient les réparations à faire à l'ancien capitole, est adoptée.

Le comité de santé et de quarantaine est, à la demande de Mr Zacharie, autorisé à désigner un sous comité qui devra se rendre à la station du Mississipi, où il consacrera un jour à l'examen des bâtisses, etc.

Le Sénat s'ajourne à demain, jeudi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi, par l'orateur Burch, qui déclare un quorum présent, quatre-vingt douze membres ayant répondu à l'appel nominal.

Mr Billiu, de Lafourche, présente une résolution, demandant qu'il n'y ait plus d'ordre du jour à l'avenir, à moins que ce ne soit avec le consentement unanime de la Chambre.

Déposé sur le bureau, momentanément.

Mr Diskgrave, de Madison, présente la pétition de P. J. Kennedy, qui est référée au comité sur les réclamations.

Mr Sellers, d'Union, présente une pétition des citoyens de la paroisse Ouachita, demandant l'annexion d'une portion de cette paroisse à la paroisse Union.

Référée au comité sur les affaires paroissiales.

RAPPORTS DES COMITÉS.

Les rapports suivants sont présentés:

Par le comité judiciaire, un rapport favorable sur le bill No 77 du Sénat, pour amender et pour remettre en vigueur la section 677 des Statuts Révisés; un rapport favorable [illegible] à prendre un [illegible].

Par le comité sur les affaires paroissiales, un rapport favorable sur le bill pour changer la capitale de l'Etat et pour la transférer à la ville de Bâton Rouge;—un rapport défavorable sur le bill pour autoriser le jury de police de la paroisse Rapides à émettre des bons, etc.;—un rapport défavorable également sur le bill relatif aux routes publiques qui traversent différentes paroisses;—un rapport favorable sur la pétition des citoyens du 10ème ward de la paroisse Ascension.

Par le comité sur les allocations, un rapport favorable sur le bill No 253 de la Chambre, sans autre désignation.

Par le comité sur les terres et levées, un rapport favorable sur les bills 244, 253 et 264 de la Chambre, sans autre désignation.

Par le comité spécial des deux Chambres sur les amendements constitutionnels, un rapport de minorité, soumis par Messieurs Drury, d'Assomption, et Gracien, d'Orléans, républicains, recommandant que les amendements proposés à la constitution par la majorité du comité et qu'une élection soit ordonnée pour une Convention Constitutionnelle, afin de réviser complètement la Constitution de l'Etat.

BILLS PRÉSENTÉS ET RÉFÉRÉS.

Les bills suivants sont présentés et référés à différents comités, à savoir:

Par M. Gaskins, de Lincoln, un bill pour punir ceux qui déchargeront des armes à feu dans les rues et sur les routes publiques.

Référé au comité judiciaire.

Par M. Bowden, de Franklin, un bill pour amender les sections 3914 etc, des Statuts Révisés.

Référé au comité sur l'économie et la réforme.

Par M. Stewart, de Tensas, un bill pour amender l'article 783 du Code de procédure.

Référé au comité judiciaire.

Par M. Voorhies, d'Orléans, un bill pour autoriser des procédures soumises contre l'auditeur des comptes pour obtenir des mandats en duplicata dans certains cas.

Référé au comité judiciaire.

Un autre bill pour autoriser Thos. H. Flanagan, à intenter un procès à l'Etat.

Référé au comité sur les réclamations.

Par Mr Wise, de Caddo, un bill pour révoquer la résolution jointe adoptée en 1876, ordonnant la clôture du bayou Mock, dans la paroisse Bossier.

Référé au comité sur les terres et les levées.

Un autre bill, révoquant l'acte qui crée un Bureau de Liquidation pour la paroisse Caddo.

Référé au comité sur les affaires paroissiales.

Par Mr Simms, de St. Jacques, un bill pour faire les fonctions d'avocat de paroisse électives.

Référé au comité judiciaire.

Le bill No 87 du Sénat, exigeant que les jurys de police des différentes paroisses de l'Etat fassent une enquête, relativement aux dettes qui datent d'avant 1876, afin d'autoriser les citoyens de ces paroisses à intenter un procès, le cas échéant, pour contester la légalité de ces dettes,—est référé au comité judiciaire.

Le bill No 73 du Sénat, pour amender la section 667 des Statuts Révisés relativement à l'organisation des compagnies de Pompiers, est référé au comité sur les corporations.

Le bill No. 91 du Sénat, une résolution des deux Chambres, demandant au Congrès national d'encourager la culture du riz, est référé au comité sur l'agriculture, l'immigration et le commerce.

Le bill de la Chambre No. 3, pour venir au secours de Norbert Lonques, dans la paroisse St-Charles, est lu trois fois et est adopté finalement.

L'ORDRE SPÉCIAL DU JOUR

pour une heure de l'après-midi est appelé. Il s'agit du bill No. 85 de la Chambre, pour incorporer la "Louisiana Land Reclaiming Association" pour protéger certains terrains contre l'inondation et pour accorder certains terrains marécageux à la dite compagnie, afin de lui permettre de les assainir et de les rendre propres à la culture, etc.

Le bill revient du comité sur les terres et les levées avec un rapport favorable.

Mr Trémoulet, d'Orléans, propose comme section supplémentaire au bill, que si après le temps spécifié, ces terrains ne sont pas assainis, ils reviendront à l'Etat.

L'amendement est adopté.

Le bill est alors déclaré grossoyé, et en vertu d'une suspension des règlements, il est finalement adopté.

BILLS ADOPTÉS.

Les bills suivants sont adoptés:

Le bill amendant un acte accordant certains privilèges de corporation à la ville de Baton Rouge, etc.

Le bill No 255 de la Chambre déterminant quelle sera à l'avenir la compensation des membres de l'Assemblée Générale et réduisant les frais généraux.

Le bill présenté par Mr McGehee, président du comité sur la milice, pour enrôler et équiper la milice, allouant $30,000 à cet effet, est mis à l'ordre du jour pour lundi prochain, ainsi que le bill de minorité présenté par Mr Cressy, d'Orléans.

Tous les deux seront imprimés.

Le bill No 19 du Sénat, pour rendre uniforme la composition des membres de l'Assemblée Générale, est déposé sur le bureau.

L'ORDRE DU JOUR POUR DEUX HEURES.

Le bill No 18 de la Chambre, relativement au Bureau de Liquidation, est pris en considération. Il revient du comité sur les voies et moyens avec un rapport défavorable.

L'honorable Bush, orateur de la Chambre, prend la parole pour soutenir le bill.

Il dit que les collections de 1874, 75, 76 et 77 ne suffisent pas à payer les intérêts accumulés des Bons, qui se montent à $660,000. Il est impossible, cependant, d'augmenter la taxation pour faire face aux obligations de l'Etat. Le bill propose de permettre aux créanciers publics à faire convertir les coupons détachés des Bons, au même taux de soixante pour cent.

Mr Hill, d'Orléans, s'oppose au bill, parce qu'en convertissant tous les coupons détachés, même au taux de soixante pour cent la piastre, ce serait de la part de l'Etat comme une nouvelle dette et accepter tous ces coupons sans avoir fait une enquête pour s'assurer s'ils sont valides ou non.

Après d'autres débats, le bill est renvoyé devant le comité judiciaire.

SECONDE LECTURE DE BILLS.

Le bill No 59 de la Chambre, pour amender une section de l'acte de '77 relativement au mode de percevoir les taxes, etc., revient du comité sur les voies et moyens avec un rapport déclarant que les clauses du bill sont comprises dans le bill du revenu.

Déposé sur le bureau.

Un bill présenté par M. Brice, de Bienville, traitant du même sujet est également déposé sur le bureau.

Le bill relativement à la création de Bureaux de Santé dans chaque paroisse de l'Etat, est remis à l'ordre du jour pour samedi à une heure et sera imprimé.

Le bill No 61 de la Chambre pour amender l'article 451 du Code Civil et pour la protection des pêcheries d'huîtres en Louisiane, est lu deux fois et est déclaré grossoyé.

En vertu d'une suspension des règlements, le bill est adopté finalement.

Le bill No 82 de la Chambre, pour amender la troisième section d'un acte fixant le salaire du greffier de la Première Cour de District, est déposé sur le bureau.

Le bill No 95 de la Chambre, pour amender un acte ordonnant l'inspection des huiles servant à l'éclairage, revient du comité sur l'état sanitaire et la quarantaine avec un rapport favorable par substitut.

Le substitut est mis à l'ordre du jour pour vendredi, à une heure de l'après-midi et sera imprimé.

Le bill No 104 de la Chambre pour venir au secours de Charles W. Boothby, ex-surintendant des écoles du 6ème district, revient du comité sur les réclamations avec un rapport favorable, et est déclaré grossoyé en vertu d'une suspension des règlements.

Le bill No 105 de la Chambre, relatif à l'évidence et à la nature des preuves à fournir dans les poursuites criminelles, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable.

Le bill est déclaré grossoyé.

Le bill No 112 de la Chambre, pour autoriser le Gouverneur à nommer deux membres du jury de police dans la paroisse Bossier, revient du comité sur les affaires paroissiales avec un rapport favorable et est déclaré grossoyé.

Le bill No 119 de la Chambre, pour créer un juge de paix additionnel dans le 5me ward de la paroisse Caddo, revient du comité sur les affaires paroissiales avec un rapport favorable et est grossoyé.

Le bill No 120 de la Chambre, pour amender un acte incorporant le chemin de fer Southwestern et Shreveport, revient du comité sur les chemins de fer avec un rapport favorable et des amendements.

Les amendements sont acceptés et le bill est grossoyé.

Le bill No 121 de la Chambre pour amender un acte de 1877 relatif aux listes d'enregistrement des assesseurs des paroisses, qui sont en même temps commis d'enregistrement, spécifiant que ces listes d'enregistrement seront imprimées par le journal officiel, revient du comité sur l'enregistrement avec un rapport favorable et est déclaré grossoyé.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'au lendemain à midi.

Marché aux Bestiaux.

Opérations depuis samedi.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs du Texas	514	685	457
Veaux	294	306	286
Cochons	507	306	750
Moutons	78	76	..
Vaches à lait	--	--	35

PRIX DES BESTIAUX.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité par livre	4½	à 5
do 2e do	3½	à 4
do 3e do	2½	à 3
Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	[illegible]
do 2e qualité	[illegible]	[illegible]
do 3e qualité	[illegible]	[illegible]
Cochons gras par lb brute	4	à 4½
Cochons du Texas, par lb	[illegible]	[illegible]
Cochons (fair)	3	à 3½
Commun	--	à --
Moutons, 1re qual. par tête	[illegible]	[illegible]
do 2e do	[illegible]	[illegible]
do 3e do	[illegible]	[illegible]
Vaches laitières, 1re qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches laitières, 2e qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches du Tex. avec veaux	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]

DÉPÊCHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

LA GUERRE EN ORIENT.

Les Russes à Constantinople.

Fureur des journaux anglais.

NOUVELLE A SENSATION.

Londres, 6—L'Advertiser donne la nouvelle suivante:

Nous avons des raisons de croire que le gouvernement a reçu la nouvelle de l'entrée des Russes à Constantinople. En tout cas, l'ambassade russe dit que rien n'a transpiré jusqu'ici qui tende à présenter ce fait comme probable.

Quoique l'Advertiser annonce la chose très positivement, ce récit semble absolument incroyable.

Les communications télégraphiques directes avec Constantinople sont encore interrompues.

Le Post dit: Les Russes sont à Constantinople, telle était la nouvelle qui circulait hier soir à Londres; nous penchons à croire qu'elle est fondée sur des informations officielles authentiques.

Le message est venu par Alexandrie. Nous ne savons en ce moment quelle est la nature précise de cette occupation. D'après quelques diplomates, les Russes se sont rendus maîtres de deux forts sur les lignes de Bosouk et de Checkmedge. Selon d'autres, ils ont gagné encore plus d'avantages. Les détails sont de peu d'importance.

Au fond tous sont d'accord que la capitale de la Turquie, la clé de l'Orient, est entre les mains du Czar.

L'indignation ne servira de rien, on alléguera qu'il n'y a eu aucune déception; nous découvrirons que c'était une seconde édition de l'armistice qui nous a été communiqué hier.

Les forces de terre et de mer de l'Angleterre auraient pu, à tout instant, occuper Constantinople, tandis que l'armée autrichienne pouvait couper les communications russes.

Aujourd'hui la situation est entièrement changée.

La flotte anglaise ne peut plus avancer sur Constantinople, et peut se trouver enfermée aux Dardanelles. Le Czar peut maintenant se permettre de rire des menaces de l'Autriche puisque ses communications sont ouvertes de Constantinople à Odessa ou à Sébastopol.

Nous avons refusé au gouvernement une mise de 6 millions, et cela nous coûtera probablement dix fois cette somme; mais quel qu'en soit le prix il est encore à espérer que le pays verra son honneur vengé.

Cette insulte directe à notre honneur soulèvera un sentiment de colère qui ne s'épuisera que lorsque nous aurons appris à notre ennemi que nous avons la volonté et la puissance de punir la perfidie et de défendre l'empire qu'il cherche à ruiner.

Note.—On regarde le Post comme un journal qui puise ses informations à bonnes sources.

LA CONFÉRENCE.

Londres, 6—Le *Standard* publie la dépêche suivante datée de Vienne:

A la conférence, l'Autriche insistera pour qu'on fixe une limite exacte à l'occupation russe en Bulgarie et dans les forteresses du Danube. Chaque Etat enverra deux délégués à la conférence.

Le correspondant du Times écrit de St-Pétersbourg:

L'impression de malaise que cause la situation politique semble augmenter. Tout le monde connaît maintenant l'attitude prise par l'Autriche d'une façon si inattendue.

On mande de Berlin au Times: Toutes les Puissances ont accepté l'invitation de l'Autriche d'assister à la conférence, à l'exception de la Russie dont on attend l'adhésion à tout moment. Alors la conférence se réunira presque immédiatement.

GUERRE GRECO-TURQUE.

Le Times apprend de Vienne qu'une partie de l'armée de Suleiman Pacha, qui est encore à Karala, a reçu l'ordre de s'embarquer pour Salonique afin d'opérer contre les Grecs.

Le correspondant du Times, à Athènes, annonce que les cuirassés turcs, en les remorquant, ont reçu l'ordre de débarquer dix mille hommes de troupes au golfe de Vol, pour combattre l'insurrection de Thessalie et tâcher de couper la retraite à l'armée grecque.

Le Daily Telegraph publie une dépêche de Vienne portant que Hobart Pacha a reçu l'ordre de bombarder les ports de la Grèce, si cette puissance ne rappelle pas ses troupes.

PRÉTENTIONS DE LA ROUMANIE.

Londres, 6—Le Times a reçu de Berlin une dépêche annonçant que la Roumanie insiste pour obtenir la Dobrudja sans céder la Bessarabie à la Russie.

Le correspondant du Times à l'armée du Czarevitch télégraphie ce qui suit:

Trois heures avant l'arrivée de la nouvelle de l'armistice, un officier russe, tenant un drapeau parlementaire, était parti pour Rustchuk afin d'en demander la reddition, et au cas où il aurait été refusé, il devait notifier aux consuls et aux autres étrangers d'avoir à quitter la place sous 24 heures, au bout desquelles on aurait donné l'assaut.

Les conditions de l'armistice, en ce qui touche cette partie de la Bulgarie, portent que les Turcs céderont Rustchuk et Silistrie et retireront leurs garnisons sur Shumla et Varna. On accordera sept jours pour l'évacuation de ces places par les garnisons; le huit, un jour nous marcherons sur Rustchuk.

La nouvelle de la paix est saluée avec joie, tant par les officiers que par les soldats.

(Note). On ne savait pas encore que l'occupation de Rustchuk et de Silistrie par les Russes fit partie des conditions de paix. Cette nouvelle sera mal accueillie à Vienne, à ce que dit le correspondant du *Times* dans cette capitale.

La Russie et la conférence.

St. Petersbourg, 6.—La Russie rejette la proposition de tenir la conférence à Vienne ou dans aucune grande capitale. Elle considère que la tranquillité d'une petite ville, d'un des Etats secondaires et l'autorité que donnerait aux délibérations la présence des ministres des affaires étrangères des Puissances sont nécessaires pour assurer un résultat satisfaisant et pratique.

La Russie croit en outre que cela faciliterait une solution prompte par la conférence des questions importantes qu'elle aura à traiter dans l'intérêt d'une paix durable et dans celui de l'humanité.

Londres, 6—Le Morning Post demande qu'on envoie Lord Lyons, ambassadeur à Paris, et Sir Henry Elliott, ex ambassadeur à Constantinople, comme représentants de l'Angleterre à la conférence.

Le Daily News dit que le comte Andrassy présidera la conférence.

LES RUSSES ENTRERONT A CONSTANTINOPLE.

Vienne, 6—Une dépêche de Berlin au Pesth Lloyd dit que le passage des Russes par Constantinople forme une partie des stipulations; quoique cela ne doive avoir lieu qu'après la conclusion de la paix et pour y embarquer une partie de l'armée quand elle retournera dans ses foyers.

RÉPONSE DE LA RUSSIE.

Londres, 6—L'agence Reuter reçoit de Vienne une dépêche annonçant que la réponse de la Russie à la proposition de conférence est arrivée aujourd'hui dans cette ville. Cette réponse est affirmative, mais elle annonce que la Russie préférerait un autre endroit de réunion.

Vienne, 6—La Correspondance Politique apprend de Belgrade que la Servie a demandé à la Russie d'être admise à la conférence avec voix consultative.

LES GRECS N'ONT PAS PRIS DEMOS.

Athènes, 6—La nouvelle de la prise de Demos est fausse, il n'y a eu aucune rencontre entre les Turcs et les Grecs. Les citoyens de la campagne arrivent pour défendre Athènes.

Londres, 6—Le correspondant berlinois du Morning Post sur la foi des journaux russes, réédite le bruit qu'Osman Pacha sera envoyé devant un conseil de guerre pour avoir ordonné l'exécution de prisonniers de guerre.

LES GRECS SE CALMENT.

Londres, 6—L'agence Reuter reçoit d'Athènes une dépêche en date de mercredi soir, annonçant que les représentants étrangers ayant donné au gouvernement l'assurance que les provinces helléniques de Turquie seraient protégées, et la question grecque soumise à la prochaine conférence, le gouvernement a ordonné d'arrêter la marche de l'armée au delà de la frontière. On n'en continue pas moins les préparatifs de guerre.

NOUVELLES MILITAIRES DE BULGARIE.

Londres, 6—Une dépêche reçue de Bucharest par l'agence Reuter dit que les Roumains ont continué les hostilités devant Rustchuk et Widdin jusqu'à lundi à midi. Ils ont vigoureusement bombardé Widdin dimanche et lundi, en sorte que la position de la garnison semble désespérée.

ANGLETERRE.

LE PARLEMENT ANGLAIS.

Londres, 6 février—Hier soir, à la Chambre des Communes, Sir Charles Dilke, radical, a déclaré que la plus forte objection au vote des subsides c'est qu'il serait mal interprété à l'étranger.

Mr Alex. Hall, représentant de la ville d'Oxford, a protesté contre l'idée d'abandonner l'Europe orientale à l'ambition de la Russie, sous prétexte de religion.

Mr Wm. Vernon Harcourt dit que si le gouvernement, comme on pourrait le voir par les [illegible] des conservateurs, a l'intention de se rendre à la conférence pour y défendre la politique indiquée par le dernier orateur, cela signifie la guerre. Si le gouvernement désire une paix durable, [illegible] politique à la conférence [illegible] l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman est censé d'exister. [illegible] nationalités opprimées. Tout le pays applaudirait cette politique.

L'orateur écarte toute idée de défendre les intérêts turcs. Si, avant la clôture des débats le ministère voulait avouer une politique de paix que les libéraux pussent approuver, il aurait l'unanimité des voix.

Sir Harding Gifford, procureur général, dit qu'il est étonné de la modération de l'opposition, après la violente agitation qu'elle a faite dans le pays.

Il proteste contre l'idée d'être poussé à subir les prétentions de la Russie; il n'admet pas qu'elle soit la seule puissance qui agisse au nom des nationalités opprimées quoiqu'elle affranchisse d'autres Etats quand elle maintient le despotisme chez elle.

L'opposition demande à la Chambre d'affaiblir les bras du gouvernement au moment où tous les éléments subversifs travaillent l'Europe, au moment où l'influence de l'Angleterre tremble dans la balance.

Le débat a été ajourné à jeudi.

Ce soir, à la Chambre des Lords, au cours de la discussion, Lord Derby a affirmé qu'il avait d'assez bonnes raisons de croire que l'Angleterre ne se trouvera pas isolée à la conférence.

Il a ajouté qu'une cession de l'île de Crète à la Grèce serait nulle sans la sanction des Puissances. Il existe une grande agitation en Crète mais jusqu'ici il n'y a pas eu de violence.

Lord Derby répondant aujourd'hui à une députation de résidents Grecs, a dit qu'il regrettait beaucoup l'invasion de la Thessalie mais qu'il savait que cette mesure avait été imposée au gouvernement grec par les exigences populaires.

Il a dit qu'il ne pouvait employer les forces de la Grande Bretagne à empêcher le bombardement des côtes de la Grèce, car ce serait appuyer l'invasion de la Turquie. Si toutefois la guerre n'était pas faite selon les principes de la civilisation moderne, l'Angleterre et d'autres puissances devraient intervenir.

Les sympathies du ministère ont toujours été pour la race grecque. Le ministre a alors lu à la députation, une dépêche, en date du 6 juillet 1877, déclarant que l'Angleterre a toujours en vue la prospérité de la Grèce.

Lord Derby a ajouté qu'il s'efforcerait d'obtenir des garanties de bon gouvernement pour les provinces grecques de la Turquie, et tâcherait à la conférence d'empêcher la prédominance des slaves.

Si l'armée grecque était rappelée, cela faciliterait des arrangements au profit des provinces helléniques.

ELECTION AU PARLEMENT.

M. Harcourt, conservateur a été élu au Parlement pour le comté d'Oxford, sans opposition, afin de remplir la place laissée vacante par la démission du Très Honorable James Weyne Hinley.

LE COMMERCE ANGLAIS.

Londres, 6—Lundi, à la réunion annuelle de la Chambre de Commerce de Manchester, le président a soumis le résultat de l'enquête faite sur les causes de la dépression actuelle des affaires.

Il a signalé la production exagérée, la concurrence étrangère, la législation qui limite les heures de travail comme les principales causes.

Il a soutenu qu'on devrait exercer un plus grand contrôle sur les mauvaises entreprises de manufacture de coton, car l'extension anormale provoque la concurrence qui aboutit enfin à des crises périodiques.

Quant à la concurrence étrangère, il dit que l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Hollande importent moins de [illegible], tandis que la Belgique est si près de nous égaler, qu'elle a importé des [illegible] aussi bien que des filatures en Grande Bretagne depuis plusieurs années.

L'Amérique a gagné rapidement sur nous. Ses exportations de cotons en ce pays se sont développées, de 15,880 livres en 1870 à 461,875 livres en 1876.

Relativement à la question du travail, il a dit que lorsque les propriétaires d'usines ont obtenu le vote de la loi réduisant les heures de travail à 9 heures et demi par jour, ils ont agi ainsi sans comprendre l'avantage qu'ils donnaient par là à la concurrence étrangère.

Il est évident que quelque supériorité de manufacture, quelque puissance de production que nous ayons, ces avantages ont été en grande partie jetés de côté, puisque la production de l'Angleterre de 9 heures et demie avait à lutter contre des journées de 11 à 12 heures à l'étranger avec des gages inférieurs.

Le Président a dit qu'il regrettait de s'apercevoir que bien peu d'espoir de voir la reprise des affaires, ou même de s'en voir aucun pour le moment.

Londres, 6.—On croit que la difficulté qui dure depuis deux mois avec les mineurs du Northumberland, finira dans quelques jours, et que les travailleurs accepteront une réduction de douze et demi pour cent.

Le Globe dit qu'on a reçu à St-Petersbourg la nouvelle que Bey Kuli Bey, émir de Kashgar, est arrivé à Tashkend. Il admet qu'il est incapable de résister aux Chinois.

La frontière russe est encombrée de Kashgariens fugitifs qui disent que les Chinois commettent de terribles atrocités à Kashgar. Toutes les villes précédemment occupées par Yakoob Bey ont été soumises aux Chinois et le Khanat de Kashgar a cessé d'exister.

ALLEMAGNE.

PARLEMENT ALLEMAND.

Berlin, 6—Le Parlement Allemand sera ouvert aujourd'hui par Herr Camphausen, vice-président du conseil des ministres.

OUVERTURE DU PARLEMENT ALLEMAND.

Berlin, 6.—Le discours du trône a été lu par Herr Camphausen. Dans le passage relatif aux affaires étrangères l'Empereur exprime l'espoir qu'une prompte paix permettra d'appliquer les principes de la conférence de Constantinople et de les établir d'une façon durable.

La part comparativement légère que l'Allemagne a prise aux affaires d'Orient, permettra à l'Empire de déployer sa coopération désintéressée, dans l'arrangement que pourront prendre les Puissances au sujet des garanties futures contre le retour des troubles en Orient, et par l'amélioration du sort de la population chrétienne.

Cependant la politique des empereurs a atteint son but puisqu'elle contribue essentiellement à maintenir la paix entre les puissances européennes. Les relations de l'Allemagne avec toutes les puissances restent non seulement pacifiques mais tout à fait amicales.

DISCOURS DE L'EMPIRE ALLEMAND

Berlin, 6—Le discours impérial dit encore que le budget qui sera immédiatement présenté montrera que les exigences financières de l'Empire augmentent plus rapidement que ses ressources. Il est imprudent de couvrir les déficits par une augmentation de contributions sur les propriétés individuelles, mais qu'il est préférable d'améliorer les revenus de l'Empire.

On présentera des lois pour lever un droit de timbre et augmenter l'impôt du tabac. Le reste du déficit devra être couvert par un emprunt. Pour combler une lacune de la constitution, un bill actuellement en discussion au conseil fédéral sera bientôt présenté, pour permettre de nommer des remplaçants qui rempliront complètement ou en partie les fonctions du Chancelier Impérial.

WASHINGTON.

SÉNAT.

Washington, 6—Confirmation — Le Sénat a confirmé les nominations de Lewis, comme officier naval à la Nlle Orléans, et de Oglesby, comme assistant commissaire priseur à la Nlle-Orléans.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Washington, 6—Après avoir consacré quelque temps à discuter l'élection contestée de Wiggington-Pacheco, la Chambre s'est ajournée sans prendre de décision à cet égard.

Bulletin météorologique.

Washington 6,—Dans les Etats à l'est du Golfe, temps clair, puis de plus en plus chargé, pluie, vents chauds du sud; baisse barométrique, suivie peut-être à l'ouest d'une hausse du baromètre.

Dans les Etats à l'ouest du Golfe, temps couvert, pluvieux, vent tournant au nord et devenant plus froid, à la suite d'un orage ayant son centre maintenant au Texas.

On continuera les signaux sur les côtes à Indianola et à Galveston, on en a ordonné à la Nlle Orléans et à Mobile.

Comptabilité suspecte.

New York, 6—On a découvert pour cent mille piastres d'irrégularités dans les comptes du payeur de la Banque North America.

Faillite.

Buffalo, 6—Sweet, Cooker & Co., marchands de chaussures en gros, ont suspendu leurs affaires. Passif, $150,000.

BULLETIN MARITIME.

New York, 6 fév—Arrivés: Scandinavian, City of Washington. Arrivés au dehors: Prince Rudolph, Maria, Hellie, Quaker, California, Assyria, Utopia, Mosel, [illegible]. Passés.

Passé à la Loutre, 6—Fort vent d'est. Arrivé, le steamer Margaret, capitaine Baker, à 10 h. A. M. de la Havane, par les ports de la Floride, consigné à J. K. Roberts. Pas de départ.

Passe du Sud Ouest, 6—, 6 h. P. M—Vent du nord est soufflant en tempête.

Arrivés: Le steamship anglais Wycliffe, capitaine Holler, à 5 heures A. M. de Liverpool par la Havane, consigné à C. J. Fischer & Co. Le steamer anglais Virago, capitaine Whiting, à 1 heure 30 P. M. de Hull, Angleterre, consigné à [illegible] & Co. Le steamship anglais Cordova, capitaine Long, à 5 heures de Liverpool par les Antilles, consigné à Daniel, Ewege & Co.

Le schooner Therese, capitaine G. [illegible], de Grand Caillou, au capitaine. Pas de départ.

Port Eads, 6, 6 h. P. M—Vent d'est soufflant en tempête. Arrivé: le steamer anglais Texas, capitaine Laurenson, de Liverpool par la Corogne, consigné à Miss Wood & Co.

Le steamer anglais Teutonia, capitaine King, de Liverpool, par la Corogne, consigné à Miss Wood & Co.

[illegible] Le steamer [illegible] a été remorqué de la Havane à Port Eads par le steamer Toma.

Marchés étrangers.

Londres, 6, midi — Consols 96 1/16, Erie 9¾.

Liverpool, 6 midi — Coton. Il y a une demande modérée, à laquelle il est facilement satisfait, middling Uplands 6¾d, middling Orleans 6¾d; ventes 10,000 balles; pour la spéculation et l'exportation 1000; recettes 14,300 balles, américaines 8800.

A livrer, plus fermes; Uplands, pas au-dessous de Low Middling, livraison en février, 6⅝ à 6 5/32, février et mars 6¾, mars et avril 6⅝ à 6 5/32, avril et mai 6 9/32, mai et juin 6 3/16 à 6 7/32, juillet 6 7/32 à 6¼; expédié par voiliers en février et mars, 6 3/16.

Liverpool, 6 fév., 1:30 P. M.—Long clear middles 29s. 6d., court 30s.

Paris, 6, 1:30 P M—Rentes 109 f 77½.

Londres, 6, 2 P M—Consols 95¾.

Paris, 6, 4 P M—Rentes 110 f. 30 c.

Liverpool, 6, 4 P. M—Ventes de coton américain, 7800. Uplands, low middling clause, expédié en juillet et août 6 9/32.

Liverpool, 6—Coton, les ventes à terme sont plus faibles, uplands aux conditions de low middling—livraison février 6⅝—mars et avril 6⅝—mai et juin 6 3/16.

Argent, Stocks, etc.

New York, 6—L'or est offert à 101⅞ et demandé à 102. Les consolidés louisianais sont offerts à 83½ et demandés à 83.

New York, 6—L'or a ouvert à 102⅛.

New York, 6, midi — Stocks lourds et en baisse; argent 5; or 1⅞ à 2, change-long 4,81½, court 4,85½, bons d'Etat calmes, gouvernements faibles et en baisse.

New York, 6, soir.—A la clôture des marchés, l'argent est facile à 5, le sterling se maintient à [illegible], et l'or de 101⅞ à 102, les gouvernements sont faibles et incertains, les nouveaux 5 font 103⅛.

Marchés américains.

New York, 6, midi—Le coton est ferme; ventes 1331 balles; uplands 11 1/16, Orléans 11 3/16.

Futurs fermes, février 10.96 à 10, mars 11.07 à 11.10, avril 11.20 à 11.22, mai 11.35 à 11.36, juin 11.45 à 11.47, juillet 11.55 à 11,56.

New York, 6 au soir. — Le coton est [illegible] à la clôture, uplands 11 1/16, Orléans 11 3/16. Ventes du jour 526 balles; recettes nettes consolidées 27,185; Exportations en Grande Bretagne 15,330, en France 13,063, au Continent 13,071.

New York, 6—au soir—Coton—Recettes nettes 1667, brutes 6600. Les ventes à terme sont fermes à la clôture. Ventes 34,000 balles. Février 10,97 à 10,98, mars 11,07 à 11,08, avril 11,21, mai 11,33 à 11,34, juin 11,45 à 11,47, juillet 11,58 à 11,54.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 6 Février 1878.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances
2 Fév.	$2,380,285 [illegible]	$126,562 [illegible]
4 Fév.	2,178,727 76	246 207 57
5 Fév.	2,080,265 [illegible]	235,114 [illegible]
6 Fév.	2,008,245 [illegible]	153,888 47
Jusqu'ici cette semaine	$8,152,926 44	$865,170 30
Même temps la semaine dern.	8,448,551 [illegible]	784,307 [illegible]
Total de la semaine passée	11,946,665 13	1,651,416 10
Total de la sem. précédente	11,881,738 [illegible]	1,188,438 [illegible]

La demande d'argent n'a été très animée, aujourd'hui aux banques ni au dehors. Les billets de commerce et prêts reposent sur des garanties collatérales, [illegible].

Les marchés ont été calmes et fermes. [illegible]

[illegible]

Ventes du N. O. Stock Exchange.

1er appel, 10 A. M.

50 actions La. National Bank		$109 50
$5,000 State Consols		83
5,000	do	[illegible]
10,000 Premium Bonds		36¾

Entre le 1er et le 2d appel.

$10,500 Premium Bonds	36⅞

2nd appel à 12 m.

$20,000 State Consols		[illegible]
20 000	do	[illegible]
20,000	do	[illegible]
10,000	do (s. 30 avec int.)	[illegible]

3me appel 3 P. M.

$10,000 State Consols		[illegible]
5,000	do	[illegible]
5,000	do	[illegible]
20,000	do	84
4,000	do	84
5,000	do	84¼
24,000	do	84¼
10,000	do (s. 30 avec int.)	84¼
5,000	do (s. 30)	84⅛
25,000	do (s. 60 avec int.)	84¼
5,000 Premium Bonds		37
55,000	do	37¼

Après le 3me appel.

20,000 Premium Bonds	37⅛

Ventes du Crescent City Open Stock Board.

Entre le 1er et le 2e appel.

$25,000 Premium Bonds		37
15,000	do	[illegible]
10,000 State Consols		[illegible]
10,000	do	[illegible]

Entre le 2d et 3me appel.

$10,000 State Consols		[illegible]
20,000	do	84
15,000 Premium Bonds		37

Après 3me appel.

$15,000 Premium Bonds		37½
10,000	do	37¼

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 6 février 1878.

COTON.—Il s'est vendu aujourd'hui 7000 balles à des prix plus irréguliers et plus faciles, exigeant une réduction de ⅛ c. en dedans pour le middling et de ¼ à ½ c. pour l'ordinary et le strict ordinary.

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE.

Cotons généraux.		Cotes de l'Exch.
Inferior	5— à 6—	....
Low ordinary	7— à 7¼	7¼
Ordinary	7¾ à 8¼	8¼
Strict ordinary	8¼ à 8¾	....
Good ordinary	9⅛ à 9¼	9¼
Strict good ord.	9½ à 9¾	....
Low middling	9¾ à 10	9¾
Strict low mid.	10— à 10¼	....
Middling	10¼ à 10⅜	10⅜
Strict middling	10¾ à 11—	....
Good middling	11¼ à 11¼	11¼
Middling fair	11¼ à 11½	11½
Fair	12⅛ à 12¾	....
Good Fair	12— à 13¼	....
Good and Fine	13⅜ à 14—	....

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10¼ c., à Mobile 10¼, à Savannah 10 9/16, à Charleston 10¾, à Wilmington 10¼, à Norfolk 10½, à Baltimore 10¾, à New York 11 1/16, à Boston 11¼, à Memphis 10¼, à Augusta 10¼, à Philadelphie 11¼, à Cincinnati 10¾, et à St. Louis 10¼.

—ETAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1877 balles		[illegible]
Arrivé depuis le der. état 12,473		
Précédemment	[illegible]	[illegible]
Total		[illegible]
Exporté aujourd'hui	8,701	
Exporté précédemment	[illegible]	[illegible]
Stock sur place et à bord		[illegible]
Stock même temps l'année der.		[illegible]

L'exportation aujourd'hui embrasse [illegible] balles pour Liverpool et 3510 pour New York. Reçu depuis hier soir 11,473 balles.

SUCRE—Reçu ce matin, 575 boucauts. Nous cotons:

	Par livre.
Inférieur	[illegible]
Commun	[illegible]
Good common	[illegible]
Fair	[illegible]
Good fair	[illegible]
Fully fair	[illegible]
Prime	[illegible]
Strictly prime	[illegible]
Choice	[illegible]
Seconds	[illegible]
Jaune clarifié	[illegible]
Off jaune clarifié	[illegible]
Choix jaune clarifié	[illegible]
Off blanc	[illegible]
Blanc	[illegible]

MELASSE—Reçu ce matin 100 barils. Nous cotons:

	Par gallon.
Commun	[illegible]
Good common	[illegible]
Fair	[illegible]
Prime	[illegible]
Choice	[illegible]
Fancy Prime	[illegible]

FARINE—Reçu 169 barils. Vendu 1,440 barils aux prix suivants: Common $4 00 le baril; single extra, $4 75; low treble extra, $5 15; good treble extra, $5 75; choice treble extra, $6 à $6 25; choix extra $6 50; fancy, $6 75.

Nous cotons: Common $4,00, superfine $4,50, single extra $4.75, double extra $5, low treble extra $5,25, good treble extra, $5,50 à $5,75, choice treble extra $6 à $6,25, choix extra, $6,25 à $6,50, fancy et family $6,60 à $6,80.

VIANDES SALEES SECHES.—Reçu 210,000 livres. Epaules, loose, 4½ la livre; packed 4½; clear rib sides, 5¾; clear sides, 6⅛; au détail épaules 4½; clear rib sides 6; clear sides 6⅛.

JAMBONS—Large et medium average 9 à 9½; uncanvassed 8½ à 9; au détail, ½c de plus.

GRAISSE—En tierçons 7⅝ à 7¾, en barillets 8 à 8¼, en boucauts 9. Au détail, il faut payer ½c. de plus.

BACON—Epaules 5⅛ c.; clear rib sides 7⅛; clear sides 7¾. Au détail, épaules 5⅝, clear rib sides 7½; clear sides 7¾.

PORC—Reçu 213 barils. Le mess vaut $11 50 le baril; au détail $12 25 à $12 50.

WHISKEY—Le rectifié vaut $1,07 à 1,10 le gallon.

MAIS—Vendu 15,500 sacs, dont 1000 mêlé [illegible] à 47 c., 350 mêlé à 48, 1600 [illegible], 1000 blanc à 48, 7000 blanc à 49½, 700 choix jaune et 1600 blanc à 50 c. le boisseau.

AVOINE—Vendu 2500 sacs, dont 1500 choix de Galena à des conditions particulières; 500 choix de en lots à 35½, et 500 [illegible] à 35 c. le boisseau.

SON—Nous cotons 85 c. les 100 livres.

FOIN—Reçu 100 balles. Vendu 500 balles, dont 300 prime à $16 50 et 200 prime de St. Louis à $17 le tonneau. Nous cotons choix à $17 50 à $18 le tonneau.

LARD—Nous cotons: Berry 11 à 14c; [illegible] clear 12; clear Lake 12.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $4 à $4,50 la douzaine; les poulets $3 à $3,50; les canards $3 à $4,50; les oies $6,50 à $6,00; les dindes $10 à $11.

OEUFS—Les œufs sont rares et ceux de l'Ouest vendraient 16 à 16 c. la douzaine; ceux de la Louisiane 20 à 22.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery 30 à 31 c. la livre; New York dairy fine 25 à 28; New York prime 24 à 26, New York good 20 à 22; Western choice fresh packed 17 à 18; Western prime fresh packed 15 à 16; Western good fresh packed 13 à 14; Western fair fresh packed 13 à 13½; Western low grades 7 à 11; Roll choice 18 à 20; Roll good 15 à 16; Roll fair 13 à 14.

POMMES DE TERRE, &c. — Les [illegible] valent $1,25 à $1,40 le baril, Peach Blows $1,30 à $1,50, Peerless $1,25 à $1,40, Early Rose $1,50 à $1,75, Jackson Whites $1,50 à $1,75. Pink Eyes $2. Les oignons valent $1 à $2,25 le baril. Les pommes sont rares et en demande; les communes à inférieures valent $1,50 à $3 le baril; les choix $5 à $7 le baril.

CAFE—Le marché a fléchi de ¼ c. Le stock en seconde mains est de 3,500 sacs, en premières mains 41,300 sacs. Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 15¼ à 15½ c. (or) la livre; fair 16⅛ à 16¼; good 17⅛ à 17½; prime 18. En petits lots, ordinaire 15⅜; fair 16¼; good 17½; prime 18.

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie., des télégrammes suivants de Rio Janeiro et de New York, en date du 30 janvier et du 5 février. Achats depuis le 26, 19,000 sacs. Stock 178,000, prix 6,550, change 24⅛ 1.

SEL—Nous cotons, Coarse 85 à 90 c le sac, fine $1,05 c. à $1,15 le sac pris à l'entrepôt. Quand le sel est livré à la gare du chemin de fer ou au débarcadère des bateaux il faut y ajouter le prix de charroi. Turks Island [illegible] le sac.

RIZ—Reçu 28 barils. Nous cotons:

	Par livre.
No 2	[illegible]
Commun	[illegible]
Ordinaire	5¼ @ 5½
Fair	[illegible]
Good	6 @ [illegible]
Prime	[illegible]

Avis.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des [illegible] de la jeunesse, faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la [illegible] virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui vous guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, STATION D, BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

18 nov—1 an.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 6 FEVRIER 1878.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Navire (amer) Reine Walt, Walt, Liverpool; Barque (norv) Aasmund, [illegible], Cork; Brick (angl) Watch, [illegible], Queenstown; Goélette Hor. Low, Mobile; Steamship (angl) Belize, [illegible], Kingston, Jamaïque; Steamship Morgan City, Reed, New York; Steamship Hudson, Gager, New York.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Mediator, [illegible], Londres via Hampton Roads; Steamship Margaret, Baker, Havane via les ports de la Floride; Steamship (ang) [illegible], Liverpool via Coruna; Steamship (ang) Texas, Laurenson, Liverpool via Coruna; Steamship (ang) Virago, —, Hull, Ang; Steamship (ang) Wycliffe, Fuller, Liverpool via Havane; Steamship (ang) Cordova, Long, Liverpool via les Indes Occidentales; Barque (ital) G Lanata, [illegible], Bordeaux; Goélette Jennie Wood, [illegible], Utilla.

BATEAUX A VAPEUR.

Frank Pargoud, White, de Greenville; Fanchon, Bergeron, de Baton Rouge; C H Durfee, [illegible], de Shreveport; Jas Howard, [illegible], de Memphis; Yazoo Valley, Paris, de Vicksburg; Shannon, [illegible], de Camden; [illegible], de Ouachita City; Hine Wing No 2, [illegible], du bas du fleuve; [illegible], du bas du fleuve.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par navire Reine Walt—2682 balles coton, 150 merrains.

CORK—Par barque Aasmund—[illegible] merrains.

QUEENSTOWN—Par brick Watch—[illegible] merrains.

MOBILE—Par goélette Low—[illegible].

KINGSTON—Par goélette [illegible]—[illegible].

NEW YORK—Par steamship Morgan City—[illegible].

NEW YORK—Par steamship Hudson—1208 balles coton, 165 balles fer, 200 barils mélasse, [illegible].

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

GREENVILLE—Par steamer Frank Pargoud—[illegible].

BATON ROUGE—Par steamer Fanchon—[illegible].

SHREVEPORT—Par steamer C H Durfee—[illegible].

MEMPHIS—Par steamer James Howard—[illegible].

VICKSBURG—Par steamer Yazoo Valley—2148 balles coton, [illegible].

CAMDEN—Par steamer Shannon—1111 balles coton, [illegible].

OUACHITA CITY—Par steamer [illegible]—[illegible].

HAUT DU FLEUVE—Par steamer Hine Wing No 2—[illegible].

PORT EADS—par steamer [illegible]—[illegible].

BAS DU FLEUVE—Par steamer [illegible]—[illegible].

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—[illegible].

NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—[illegible].

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—[illegible].

[illegible] ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R.—1165 balles coton, à ordre.

(Par le Télégraphe.)

New York, 6 fév 1878.

A Chas A. Whitney & Co.

Le Steamship Algiers, capitaine [illegible], est arrivé ce matin à 8 heures.

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK. [illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

BOSTON. Barque [illegible] — expédiée 12 jan

SOUTHAMPTON. Barque [illegible] — partie 4 déc

LONDRES. [illegible]

HULL. [illegible]

PLYMOUTH. [illegible]

NEWCASTLE. [illegible]

BELFAST. [illegible]

DUBLIN. [illegible]

FLEETWOOD. [illegible]

GLOUCESTER. [illegible]

ARENDAL. [illegible]

HAVRE. [illegible]

BORDEAUX. [illegible]

MARSEILLE. [illegible]

GENES. [illegible]

[illegible]

ALGER. [illegible]

ANVERS. Barque Bristol, [illegible]; Barque [illegible]

CADIX. Goélette I L & L C Adams, [illegible]

HAVANE. Barque [illegible]

RIO DE JANEIRO. Brick [illegible]; Barque [illegible]

Mechanics and Traders' Insurance Company,

No 16 de la rue Carondelet.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1877.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires depuis l'époque expirée le 31 août 1877.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,506 [illegible]	
Reçu pour primes de rivière	87,897 [illegible]	
Reçu pour primes de mer	33,404 [illegible]	
Primes non expirées le 31 août 1876	69,488 [illegible]	
		[illegible]
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1877	68,599 [illegible]	
Primes remboursées	3,971 [illegible]	
		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
En moins: Pertes par le feu	$66,128 [illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes faits encore réglées	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réduction (remise de 10 pour cent)	[illegible]	
Taxes et licences	[illegible]	
Dépenses du bureau	[illegible]	
Bénéfice net	[illegible]	

ACTIF. [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans. [illegible] 27 septembre 1877.

GAB. GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion ce jour, déclaré un dividende [illegible] pour cent d'intérêt sur le capital payé, [illegible] à dater de LUNDI, 15 octobre 1877.

Les directeurs ont résolu en outre de mettre [illegible] une réserve de $50,000 [illegible].

DIRECTEURS.

A. J. Allen	S. P. Harrison
[illegible]	David Hadden
[illegible]	M. Johnson
[illegible]	Robert L. Moore
J. A. Brunelman	H. J. Mullen
W. T. [illegible]	John Myers
E. B. Briggs	Edward Holle
[illegible] Bond	M. Pfeifer
C. H. C. Brown	Edward C. Payne
[illegible]	Geo. W. [illegible]
J. R. Campbell	W. B. Thompson
W. L. Cushing	Frederick Wing
Temple S. Coons	C. W. Wood
Benjamin Gorson	T. S. Waterman
F. G. Gilbert	Lloyd R. Coleman

J. Davidson, [illegible]

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ ..... $500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL POUR 1876.

[illegible]

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES	JAMES I. DAY
R. J. HART	LIONEL C. LEVY
HENRY RENSHAW	EMORY CLAPP
HUGH WILSON	D. A. CHAFFRAIX
R. RINCON	J. L. HARRIS
A. BALDWIN	L. ALCUS
CHAS MACREADY	SCOTT McGEHEE
W. B. SEYMOUR	GEO. JONAS
JULES C. FLOWER	B. FATJO
J. WEIS	T. L. AIREY
R. W. TAYLOR	R. B. CRAIG
O. MORRIS	SAM'L L. BOYD

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président.

P. IRWIN, vice-président.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Capital	$312,404
Pertes payées	74,741
Réserve	[illegible]

A une élection qui a eu lieu le lundi, [illegible] les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année [illegible]:

P. Irwin	John Henderson
Thomas [illegible]	John G. [illegible]
Thos. Gilmore	W. J. Castell
John T. Gibbons	Jos. A. [illegible]
William Hart	[illegible]
Davis Jackson	John K. [illegible]

T. F. Bragg, [illegible]

[illegible] JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire. [illegible]

Les Directeurs ont déclaré [illegible] pour cent [illegible].

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte:

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

[illegible]

DIRECTEURS: [illegible]

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GAILLARDET, 3, passage Saulnier, à Paris est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. E. GAILLARDET, par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc. Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. E. GAILLARDET.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS. Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (1 dr. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Flatuosités, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Femmes enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mougin, [illegible], Hart. Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.

A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservatrice, la seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris, chez l'inventeur BROU, [illegible].

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité du transport et évite le maniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhume, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — *Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:*

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — *Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.*

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — *Une partie de liqueur et quatre parties d'eau* [illegible]

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Ducongé; Phie Schwab

A Paris, maison L. FRERE, rue Jacob, 19

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

MÉDAILLE DE 1re CLASSE

AL. LABARRAQUE & Cie

QUINIUM LABARRAQUE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge, destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque, approuvé par l'Académie impériale de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, et sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de Vallet il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

A Paris, maison L. FRERE, 19, rue Jacob

à la Nouvelle-Orléans, Phie Ducongé; Phie Schwab

CHARBON DE BELLOC

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE le 27 décembre 1849

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

GASTRALGIES
DYSPEPSIE
PYROSIS
AIGREURS
DIGESTIONS DIFFICILES
CRAMPES D'ESTOMAC
CONSTIPATION
COLIQUES
DIARRHÉE
DYSSENTERIE
CHOLÉRINE

MODE D'EMPLOI. — Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de poudre ou de pastilles. Le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

DÉPOTS A LA NOUVELLE-ORLÉANS
Phie Ducongé. — Phie Schwab.
A Paris, maison L. Frere, 19, rue Jacob.